

Séance du 21 juin 2018



COMITE SYNDICAL

RAPPORT DE PRESENTATION

**SGL N° 2018/19
du 8 juin 2018**

**Compte administratif de fonctionnement
et d'investissement pour l'exercice 2017**

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité le projet de compte administratif pour l'année 2017.

Rappel :

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le Syndicat mixte sur un exercice budgétaire, ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement qui y sont rattachés. Il doit être présenté au Comité syndical dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il s'agit du bilan financier de l'ordonnateur présentant les résultats comptables de l'exercice et permettant de contrôler la gestion de la collectivité. Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit concorder de façon exacte avec le compte administratif.

Une fois le compte administratif voté, il est procédé à l'affectation des résultats par une délibération spécifique.

Préambule :

Le compte administratif de l'exercice 2017 est le premier de l'EPTB Seine Grands Lacs en tant que Syndicat Mixte, cette année ayant été une période charnière sur le plan institutionnel.

Il convient de rappeler que le budget primitif a été voté le 26 janvier 2017 et le budget supplémentaire, le 22 juin 2017.

La construction du budget primitif s'était faite sur la base des exigences suivantes :

- Tenir compte du contexte financier contraint pour l'estimation des recettes ;
- Maîtriser les dépenses tout en honorant les engagements pris à travers le portage du PAPI de la Seine et Marne franciliennes et en assurant la réhabilitation du patrimoine ;
- Recourir modérément aux financements extérieurs, afin de préserver une situation financière saine indispensable pour accueillir de nouvelles structures.

Le montant des contributions 2017 avait été stabilisé par rapport à l'exercice 2016 (10 353 990,00 €) et un emprunt d'équilibre de 6,06 M€ avait été affiché.

Lors du vote du budget supplémentaire, le Comité a décidé d'affecter l'excédent final de l'exercice précédent (2,87 M€) pour les dotations aux provisions pour créance douteuse relatives au dossier contentieux de la société CLIMESPACE (pour 2,2 M€) et à l'autofinancement (pour 0,67 M€).

Au total, étaient donc envisagées en section de fonctionnement 21,42 M€ de dépenses, dont 16,05 M€ d'opérations réelles, avec des dépenses de personnel arrêtées à 7,38 M€.

Ces dépenses étaient financées par les contributions départementales (10,35 M€), la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage (7,5 M€), l'excédent de l'exercice précédent (2,87 M€), des produits du domaine et subventions (0,80 M€).

La section d'investissement a été votée à hauteur de 21,63 M€. Cette somme permettait de financer le déficit cumulé (3,79 M€), le remboursement des emprunts et avances (1,41 M€) et d'affecter 16,43 M€ aux différents programmes d'investissement.

L'excédent de fonctionnement capitalisé constituait une recette d'investissement de 5,14 M€. Les autres recettes réelles d'investissement étaient estimées à 8,07 M€, réparties entre le FCTVA (1,86 M€) et les subventions (6,21 M€), en raison d'une subvention relative aux travaux du canal d'aménée Seine de 2,6 M€ attendue initialement en 2016 mais perçue en début d'année 2017).

L'amortissement des immobilisations devait permettre de financer 2,44 M€ de dépenses. La prévision d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) était de 2,92 M€.

Néanmoins, l'équilibre des dépenses d'équipement reposait sur un recours à l'emprunt de 3,05 M€ voté au budget supplémentaire, soit 3,01 M€ de moins qu'au budget primitif 2017 et 3,69 M€ de moins que lors du budget supplémentaire 2016.

Exécution budgétaire 2017 :

En synthèse, les dépenses majeures en 2017 ont porté sur la poursuite des objectifs visés dans le programme pluriannuel d'investissement et énoncés lors du vote du budget, en particulier concernant les ouvrages hydrauliques avec la continuité des travaux entamés dans les années antérieures : notamment la fin de la réhabilitation du canal d'aménée Seine, mais également et surtout des travaux de rénovation de vannes sur les lacs Seine, Aube et Marne, en plus des travaux d'entretien courant habituels.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre, aux études et aux investigations géotechniques et géophysiques pour le site pilote de la Bassée continuent de progresser et ont atteint plus d'1,6 M €.

2017 a également vu la concrétisation du Système d'information géographique (SIG) dont le déploiement est prévu pour 2018.

Enfin, les actions relatives au PAPI de la Seine et Marne franciliennes et au PAPI d'intention Troyen ont progressé et engendré des dépenses significatives.

L'exécution du budget 2017 présente un **taux de consommation des dépenses de fonctionnement de 77%** (soit une légère baisse par rapport à 2016). **L'exécution de la section d'investissement est de 61%** (contre 69% pour 2016) et de 81% en intégrant les restes à réaliser (contre 76% en 2016).

Au niveau des recettes perçues en fonctionnement, on constate pour 2017 un taux de plus de 100%. Il est en particulier dû au montant de la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage puisque la redevance au titre de 2016 a généré un trop-perçu de 0,8 M€ en 2017, ce qui, ajouté au remboursement du moins-perçu de 2015, a impliqué une recette effective de 8,26 M€, pour un montant à répartir initial de 7,5 M€. En section d'investissement, le taux de perception des recettes est de 67,5 %.

Finalement, la proposition de compte administratif 2017 qui est présentée ci-après permettra de dégager **un excédent de 2,7 M€**. Tel est le sens de ce compte administratif.

Récapitulatif :

| | | DEPENSES | RECETTES |
|--|---------------------------|------------------------|------------------------|
| REALISATION DE L'EXERCICE | Section de fonctionnement | 16 559 795,15 € | 19 264 505,62 € |
| | Section d'investissement | 9 442 735,41 € | 14 604 446,04 € |
| REPORT DE L'EXERCICE N-1 | Section de fonctionnement | - € | 2 870 954,69 € |
| | Section d'investissement | 3 788 641,19 € | - € |
| TOTAL (Réalizations + reports) | | 29 791 171,75 € | 36 739 906,35 € |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 | Section de fonctionnement | - € | - € |
| | Section d'investissement | 4 248 357,89 € | - € |
| Total des restes à réaliser à reporter en N+1 | | 4 248 357,89 € | - € |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | 16 559 795,15 € | 22 135 460,31 € |
| | Section d'investissement | 17 479 734,49 € | 14 604 446,04 € |
| TOTAL CUMULE | | 34 039 529,64 € | 36 739 906,35 € |

Détail de la réalisation budgétaire :

1) Section de fonctionnement

- **Les dépenses**

| Chapitre | | BP 2017 | BS 2017 | Réalisé 2017 | Différence vote/réalisé |
|---|--|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 5 800 850,00 € | 5 678 650,00 € | 4 423 101,47 € | - 1 255 548,53 € |
| 012 | Charges de personnel | 7 375 860,00 € | 7 385 060,00 € | 6 893 741,91 € | - 491 318,09 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 250 950,00 € | 332 950,00 € | 194 260,00 € | - 138 690,00 € |
| TOTAL des dépenses de gestion des services | | 13 427 660,00 € | 13 396 660,00 € | 11 511 103,38 € | - 1 885 556,62 € |
| 66 | Charges financières | 351 000,00 € | 351 654,00 € | 303 755,81 € | - 47 898,19 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 3 000,00 € | 3 000,00 € | 2 199,23 € | - 800,77 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 50 000,00 € | 2 253 430,00 € | 2 253 430,00 € | - € |
| 022 | Dépenses imprévues | 50 000,00 € | 50 000,00 € | - € | - 50 000,00 € |
| TOTAL des opérations réelles | | 13 881 660,00 € | 16 054 744,00 € | 14 070 488,42 € | - 1 984 255,58 € |
| 042 | Dotations aux amortissements | 2 404 684,28 € | 2 447 300,50 € | 2 489 306,73 € | 42 006,23 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 2 266 445,72 € | 2 921 700,19 € | - € | - 2 921 700,19 € |
| TOTAL des opérations d'ordre | | 4 671 130,00 € | 5 369 000,69 € | 2 489 306,73 € | - 2 879 693,96 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 18 552 790,00 € | 21 423 744,69 € | 16 559 795,15 € | - 4 863 949,54 € |

Sur 16,05 M€ de dépenses réelles autorisées, 14,07 M€ ont été concrétisées. Le taux de consommation des crédits affectés à ces opérations réelles est donc de 87,64%.

Pour ce qui concerne les charges à caractère général, près de 78% des crédits ont été consommés.

On constate une bonne exécution des dépenses relatives aux études du PAPI de la Seine et Marne franciliennes, confirmant la tendance enclenchée en 2016 et qui va s'accroître encore en 2018.

Les postes de dépenses présentant de moindres taux de consommation sont en particulier :

- Au compte 617/Etudes et recherches, des études hydrologiques liées aux règlements d'eau et à la vulnérabilité qui ont été reportées, ainsi que diverses études de suivi environnementales qui n'ont pu être réalisées : 201 K€ non consommés ;
- Au compte 6111/Analyse de l'eau, des analyses en laboratoire, le marché prévu n'ayant pas pu être attribué : 59 K€ non consommés ;
- Au compte 61524/Bois et forêts, des travaux forestiers qui ne sont pas intervenus (gestion ONF) : 95 K€ non consommés ;
- Au compte 615231/Voiries, des dépenses d'entretien de réseaux relatives à l'électromaintenance et au contrôle commande qui n'ont pas été effectuées : 27 K€ non consommés ;
- Au compte 615228/Autres bâtiments, un report d'opérations d'entretien a induit 62 K€ non consommés ;
- Enfin, il faut souligner la poursuite de l'effort d'économie sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses de communication, les fêtes et cérémonies, les frais de déplacement.

Le budget affecté aux charges de personnel a été consommé à plus de 93%, au même niveau que 2016.

- **Les recettes**

| Chapitre | | BP 2017 | BS 2017 | Réalisé 2017 | Différence vote/réalisé |
|---|---|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 70 | Produits de services, du domaine et des v | 264 800,00 € | 264 800,00 € | 367 620,86 € | 102 820,86 € |
| | Redevance étiage | 7 500 000,00 € | 7 500 000,00 € | 8 265 172,50 € | 765 172,50 € |
| 7473 | Participation des départements | 10 353 990,00 € | 10 353 990,00 € | 10 353 990,00 € | - € |
| 74712 | Emploi d'avenir | 12 000,00 € | 12 000,00 € | 13 312,16 € | 1 312,16 € |
| 74718 | Participations de l'Etat et autres | 375 000,00 € | 375 000,00 € | 38 000,00 € | - 337 000,00 € |
| 7472 | Participations régionales et autres | - € | - € | 59 980,00 € | 59 980,00 € |
| 74778 | Participations européennes et autres | - € | - € | 17 500,00 € | 17 500,00 € |
| 74788 | Autres (concessions électriques) | 40 000,00 € | 40 000,00 € | 73 965,34 € | 33 965,34 € |
| 752 | Revenus des immeubles | - € | - € | 6 391,20 € | 6 391,20 € |
| 7588 | Autres | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 6 512,05 € | 512,05 € |
| TOTAL des recettes | | 18 551 790,00 € | 18 551 790,00 € | 19 202 444,11 € | 650 654,11 € |
| 7718 | Autres produits exceptionnels | - € | - € | 1,77 € | 1,77 € |
| 773 | Mandats annulés | 1 000,00 € | 1 000,00 € | - € | - 1 000,00 € |
| 775 | Produits des cessions d'immobilisations | - € | - € | 42 006,23 € | 42 006,23 € |
| 778 | Autres produits exceptionnels | - € | - € | 20 053,51 € | 20 053,51 € |
| TOTAL des recettes exceptionnelles | | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 62 061,51 € | 61 061,51 € |
| Résultat reporté (R002) | | | 2 870 954,69 € | 2 870 954,69 € | - € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 18 552 790,00 € | 21 423 744,69 € | 22 135 460,31 € | 711 715,62 € |

Le taux de réalisation des recettes ordinaires s'établit à 103,32 % contre 106 % en 2016 : 22,13 M€ de réalisations contre 21,42 M€ de prévisions.

Les contributions départementales, qui avaient été réduites de 2 M€ en 2016 par rapport à 2015, ont été maintenues en 2017 à 10.353.990,00 € et ont bien sûr été intégralement perçues.

Les principales variations ont concerné la redevance pour service rendu pour le soutien d'étiage. En effet, la moins-value constatée pour la redevance au titre de 2015 a impliqué une récupération du moins-perçu de 0,76 M€, en plus de la redevance au titre de 2016 qui a de nouveau généré un trop perçu avec une recette de 7,5M€, contre 6,69 M€ de montant à répartir initial à récupérer. Ces trop-perçus ont induit l'inscription de 1,4 M€ de dépenses au budget primitif 2018 pour le remboursement de ces sommes aux redevables concernés.

L'exercice 2017 confirme l'acceptation du principe de la redevance pour les préleveurs puisque le taux de recouvrement se maintient à 98%.

La gestion du dossier CLIMESPACE, redevable récalcitrant depuis la mise en place de cette redevance en 2012, s'est traduite en fin d'année 2016 par l'émission de titres de recettes pour le soutien d'étiage dont cette société a bénéficié en 2012, 2013 et 2014 pour un montant global de 2,12 M€. Cette recette reste à ce jour une écriture comptable puisque les titres n'ont pas été honorés. Ainsi, le budget supplémentaire a inscrit cette somme, augmenté des 74 K€ pour l'année 2015 sur un article de provisions au chapitre 68.

Au final, le résultat net de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2.704.710,47 €, auquel il faut ajouter l'excédent de l'exercice antérieur (2.870.954,69 €).

Le résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement représente donc un excédent de 5.575.665,16 €.

Ce résultat permet de dégager après exécution, conformément à la nomenclature comptable M52, un autofinancement suffisant pour couvrir le déficit de la section d'investissement dont le compte peut être présenté comme suit.

2) Section d'investissement

- **Les dépenses**

Le tableau ci-après présente synthétiquement la comparaison entre les données du compte administratif et les autorisations budgétaires :

| Programmes | BUDGET TOTAL 2017 (BS+RAR) | Réalisé 2017 Dépenses | RAR 2017 | % de réalisation hors RAR | % de réalisation avec RAR |
|--|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| PROG 10 - Patrimoine forestier | 161 000,00 € | 50 868,15 € | 42 975,94 € | 31,60% | 58,29% |
| PROG 20 - Investissement transversaux | 2 511 890,00 € | 1 546 084,03 € | 629 393,20 € | 61,55% | 86,61% |
| PROG 21 - PANNECIERE | 1 162 322,07 € | 490 857,61 € | 442 716,19 € | 42,23% | 80,32% |
| 21.1 Pannecièrre investissement courants | 592 083,03 € | 394 320,90 € | 194 647,66 € | 66,60% | 99,47% |
| 21.2 Confortement | 570 239,04 € | 96 536,71 € | 248 068,53 € | 16,93% | 60,43% |
| PROG 22 - SEINE | 3 382 649,66 € | 2 305 367,44 € | 789 095,74 € | 68,15% | 91,48% |
| 22.1 Seine investissement courants | 2 477 892,00 € | 1 646 953,55 € | 618 014,74 € | 66,47% | 91,41% |
| 22.2 Réhab canal d'amenée Seine | 904 757,66 € | 658 413,89 € | 171 081,00 € | 72,77% | 91,68% |
| PROG 23 - AUBE | 2 044 380,00 € | 847 545,39 € | 558 234,80 € | 41,46% | 68,76% |
| 23.1 Aube - investissement courants | 2 044 380,00 € | 847 545,39 € | 558 234,80 € | 41,46% | 68,76% |
| 23.2 Continuité écologique | - € | - € | - € | 0,00% | 0,00% |
| PROG 24 - MARNE | 2 687 744,00 € | 1 173 561,58 € | 1 093 154,27 € | 43,66% | 84,34% |
| 24.1 Marne | 2 657 744,00 € | 1 161 855,58 € | 1 084 394,27 € | 43,72% | 84,52% |
| 24.2 Continuité écologique | 30 000,00 € | 11 706,00 € | 8 760,00 € | 39,02% | 68,22% |
| PROG 30 - LA BASSEE | 4 373 000,00 € | 1 613 757,93 € | 692 787,75 € | 36,90% | 52,75% |
| 30.1 PAPI | 320 000,00 € | 26 481,41 € | 89 201,53 € | 8,28% | 36,15% |
| 30.2 La Bassée | 4 028 000,00 € | 1 567 259,96 € | 603 586,22 € | 38,91% | 53,89% |
| 30.3 PAPI Troyen | 25 000,00 € | 20 016,56 € | - € | 80,07% | 80,07% |
| Dépenses imprévues (020) | 110 000,00 € | - € | | 0,00% | 0,00% |
| Remboursement emprunt et dette (16) | 687 253,00 € | 687 251,78 € | | 100,00% | 100 |
| Emprunt d'équilibre | | | | | |
| Chap.10 (D 103 / R 10222) FCTVA | 727 442,00 € | 727 441,50 € | | 100,00% | 100 |
| Amortissements (040) + Auto financement (021) | | | | | |
| TOTAL | 17 847 680,73 € | 9 442 735,41 € | 4 248 357,89 € | 52,91% | 76,71% |
| Excédent INVT N-1 (R001) | 3 788 641,19 € | 3 788 641,19 € | - € | 100,00% | |
| TOTAL GENERAL | 21 636 321,92 € | 13 231 376,60 € | 4 248 357,89 € | 61,15% | 80,79% |

Les deux grands chantiers de réhabilitation des dernières années, le confortement du barrage de Pannecièrre et la réhabilitation du canal d'amenée Seine ont concentré beaucoup moins de dépenses en 2017, avec respectivement 96 K€ et 658 K€ (dont les restes à réaliser), soit 0,74 M€ contre encore 6,88 M€ en 2016. Cela s'explique respectivement, pour l'ouvrage de Pannecièrre par l'interruption temporaire du chantier des bondes de fond et, pour les travaux du canal d'amenée Seine par l'achèvement de la tranche 5 et la préparation de la tranche 6 en 2017 mais n'impliquant de grosses dépenses qu'à compter de 2018.

Les autres dépenses qui découlent du programme pluriannuel d'investissement progressent donc de façon importante, atteignant le montant de 7,27 M€, soit près de 55 % des dépenses d'investissement.

Les dépenses se sont réparties pour l'essentiel de la manière suivante :

- Travaux de génie civil : 3,14 M€
- Achat d'engins et véhicules : 0,9 M€
- Achat de matériels et outillages techniques : 0,31 M€
- Travaux sur bâtiments : 0,35 M€
- Travaux sur réseaux divers : 0,03 M€
- Matériel informatique, téléphonie, licences logiciels : 0,39 M€
- Etudes : 1,91 M€
- Acquisition du bâtiment de Troyes : 0,86 M€

Les études d'investissement en lien avec le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, et notamment les études de projet de la Bassée ont mobilisé 1,6 M€, contre 0,97M€ en 2016, soit une augmentation de près de 65%.

Enfin, il faut noter les remboursements d'avances et d'emprunts qui ont représenté 0,68 M€ (0,45 M€ pour le remboursement des emprunts classiques et 0,24M€ pour le remboursement des avances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie), ainsi que le remboursement de la seconde moitié de l'avance sur FCTVA perçue en 2015 pour 0,72 M€.

- **Les recettes**

S'agissant des recettes, la comparaison avec la dernière décision budgétaire s'établit de la sorte :

| | Montant voté (BP+BS) | Montant réalisé |
|--|------------------------|------------------------|
| FCTVA (10222) | 1 860 000,00 € | 2 057 423,34 € |
| Subventions (chap. 13) | 6 211 000,00 € | 4 677 566,36 € |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) | 2 447 300,50 € | 2 447 300,50 € |
| Cessions d'immobilisations | - € | 42 006,23 € |
| Emprunt | 3 055 994,31 € | 233 650,00 € |
| Remboursement des avances versées | - € | 6 172,69 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 5 140 326,92 € | 5 140 326,92 € |
| SOUS-TOTAL | 18 714 621,73 € | 14 604 446,04 € |
| Virement de la section de fonctionnement (autofinancement) | 2 921 700,19 € | - € |
| TOTAL | 21 636 321,92 € | 14 604 446,04 € |

Le taux de perception des recettes réelles par rapport au budget voté atteint 78 %.

Ce taux plutôt faible s'explique par une moindre perception des subventions (75 % perçu par rapport au montant budgété), qui sont toujours en décalage par rapport aux dépenses effectuées et dépendent des délais de versement des financeurs, ce qui les rend difficiles à évaluer de façon précise. Par ailleurs, le recours à l'emprunt d'équilibre inscrit n'a finalement pas été nécessaire : seules les avances (prêts à taux zéro) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour certaines actions ont été touchées pour 0,23M€. Un emprunt concernant le financement de l'acquisition du bâtiment de Troyes a bien été souscrit (865 000 € sur 25 ans à un taux EURIBOR+0,53%), toutefois le montant n'a pas été consolidé en 2017.

Au total, les dépenses d'investissement mandatées en 2017, s'élèvent à 13,23 M€ dont 3,78 M€ pour combler le déficit antérieur. Les recettes constatées ont atteint 14,6 M€. Il en résulte un excédent de clôture de l'exercice de 1,37 M€.

Il convient également de financer dans le cadre de ce compte administratif 2017 les engagements juridiques passés au cours de cet exercice mais qui donneront lieu à réalisation en 2017, soit 4,24 M€ des restes à réaliser répartis entre les différents programmes d'équipement. Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc au final à 2,87 M€.

L'excédent de la section de fonctionnement de 5,57 M€ permet de faire face à ce déficit.

Le compte administratif 2017 se solde donc par un excédent général de 2,7 M€ que la délibération proposée permettra de constater.


Cet excédent résulte pour une grande part des dépenses d'investissement qui n'ont pas été exécutées (glissement de certaines actions en N+1 en raison des aléas des travaux et des études) et en section de fonctionnement de la recette relative à la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage qui a été plus importante que prévue.

3) Récapitulatif du compte administratif 2017

| FONCTIONNEMENT | |
|---|-------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 16 559 795,15 € |
| Recettes de fonctionnement | 19 264 505,62 € |
| Résultat de l'exercice (excédent) | 2 704 710,47 € |
| Déficit antérieur reporté | - € |
| Excédent antérieur reporté | 2 870 954,69 € |
| Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant affectation au 1068) | 5 575 665,16 € |
| INVESTISSEMENT | |
| Dépenses d'investissement | 9 442 735,41 € |
| Recettes d'investissement | 14 604 446,04 € |
| Résultat de l'exercice (excédent) | 5 161 710,63 € |
| Déficit antérieur reporté (D001) | - 3 788 641,19 € |
| Excédent antérieur reporté | |
| Résultat de clôture (excédent) (=001) | 1 373 069,44 € |
| Restes à réaliser en dépenses | 4 248 357,89 € |
| Restes à réaliser en recettes | - € |
| Solde Restes à réaliser 2017 | - 4 248 357,89 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT (= 1068) <i>[résultat de clôture + solde des RAR]</i> | - 2 875 288,45 € |
| RESULTAT DEFINITIF (EXCEDENT) | 2 700 376,71 € |

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2017 dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte de gestion établi par M. le Directeur régional des finances publiques de Paris Ile-de-France.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis